



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 2015-08-310-297– publié le 27 AOUT 2015**

## **SOMMAIRE**

### **31 – Préfecture de la Haute Garonne**

**Direction départementale de la protection des populations  
Service Santé et protection animales  
Protection de l'environnement**

- Arrêté n° 2015-08-18-310-420 abrogeant le mandat sanitaire octroyé au Docteur Allison GARCINI en raison de sa cessation d'activité dans la Haute-Garonne
  
- Arrêté n° 2015-08-18-310-421 abrogeant le mandat sanitaire octroyé au Docteur Morgane GRALL en raison de sa cessation d'activité dans la Haute-Garonne
  
- Arrêté n° 2015-08-18-310-422 abrogeant le mandat sanitaire octroyé au Docteur Marion MANENT-MANENT en raison de sa cessation d'activité dans la Haute-Garonne





PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

## **Arrêté n°2015-08-18-310-420**

**signé par Monsieur l'Adjoint au chef de service Santé et protection  
animales, Protection de l'environnement  
le 18 août 2015**

**31 – Préfecture de la Haute-Garonne  
Direction départementale de la protection des populations  
Service Santé et protection animales  
Protection de l'environnement**

**Arrêté abrogeant le mandat sanitaire octroyé au Docteur Allison  
GARCINI en raison de sa cessation d'activité dans la Haute-Garonne**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale  
de la protection des populations

Service Santé et protection animales,  
Protection de l'environnement

Téléphone : 05 67 69 11 00

Télécopie : 05 62 27 21 76

N° 31-2015-136

LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES  
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2012 nommant le Docteur Allison GARCINI inscrite à l'Ordre des Vétérinaires de Midi-Pyrénées sous le numéro national 25637 en qualité de vétérinaire sanitaire de la Haute-Garonne ;

Vu le retrait du Docteur Allison GARCINI en date du 17 juillet 2015 du Tableau de l'Ordre Midi-Pyrénées suite à la cessation de son activité professionnelle dans le département et le transfert de son dossier dans le Département des BOUCHES DU RHONE ;


Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le mandat sanitaire octroyé au Docteur Allison GARCINI par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2012, est abrogé en raison de la cessation d'activité de l'intéressée dans la Haute-Garonne.

**Article 2** - Le directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOULOUSE , le 18 août 2015

Pour le Préfet et par Délégation,  
L'adjoint au chef de service  
Santé et Protection Animales,  
Protection de l'Environnement,  
  
Dr MICHEL TOULZE



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

## **Arrêté n°2015-08-18-310-421**

**signé par Monsieur l'Adjoint au chef de service Santé et protection  
animales, Protection de l'environnement  
le 18 août 2015**

**31 – Préfecture de la Haute-Garonne  
Direction départementale de la protection des populations  
Service Santé et protection animales  
Protection de l'environnement**

**Arrêté abrogeant le mandat sanitaire octroyé au Docteur Morgane  
GRALL en raison de sa cessation d'activité dans la Haute-Garonne**



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale  
de la protection des populations

Service Santé et protection animales,  
Protection de l'environnement

Téléphone : 05 67 69 11 00  
Télécopie : 05 62 27 21 76

N° 31-2015-137

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES  
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2010 nommant le Docteur Morgane GRALL inscrite à l'Ordre des Vétérinaires de Midi-Pyrénées sous le numéro national 22859 en qualité de vétérinaire sanitaire de la Haute-Garonne ;

Vu le retrait du Docteur Morgane GRALL en date du 22 juillet 2015 du Tableau de l'Ordre Midi-Pyrénées suite à la cessation de son activité professionnelle dans le département et le transfert de son dossier dans le Département de COTE D'ARMOR ;

Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le mandat sanitaire octroyé au Docteur Morgane GRALL par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2010, est abrogé en raison de la cessation d'activité de l'intéressée dans la Haute-Garonne.

**Article 2** - Le directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOULOUSE, le 18 août 2015  
Pour le Préfet et par Délégation,  
L'adjoint au chef de service  
Santé et Protection Animales,  
Protection de l'environnement,  
*Dr Michel TOULZE*



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

## **Arrêté n°2015-08-18-310-422**

**signé par Monsieur l'Adjoint au chef de service Santé et protection  
animales, Protection de l'environnement  
le 18 août 2015**

**31 – Préfecture de la Haute-Garonne  
Direction départementale de la protection des populations  
Service Santé et protection animales  
Protection de l'environnement**

**Arrêté abrogeant le mandat sanitaire octroyé au Docteur Marion  
MANENT-MANENT en raison de sa cessation d'activité dans la  
Haute-Garonne**







Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale  
de la protection des populations

Service Santé et protection animales,  
Protection de l'environnement

Téléphone : 05 67 69 11 00

Télécopie : 05 62 27 21 76

N° 31-2015-138

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES  
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2014 nommant le Docteur Marion MANENT-MANENT inscrite à l'Ordre des Vétérinaires de Midi-Pyrénées sous le numéro national 25888 en qualité de vétérinaire sanitaire de la Haute-Garonne ;

Vu le retrait du Docteur Marion MANENT-MANENT en date du 2 juillet 2015 du Tableau de l'Ordre Midi-Pyrénées suite à la cessation de son activité professionnelle dans le département et le transfert de son dossier dans le Département de la MARNE ;


Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le mandat sanitaire octroyé au Docteur Marion MANENT-MANENT par arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2014, est abrogé en raison de la cessation d'activité de l'intéressée dans la Haute-Garonne.

**Article 2** - Le directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOULOUSE, le 18 août 2015

Pour le Préfet et par Délégation,  
L'adjoint au chef de service  
Santé et Protection Animales,  
Protection de l'Environnement,  
  
Dr Michel TOULZE